

Décision n° 2025 – 300

NOMENCLATURE : 1-1

**DECISION PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DES CONTRATS RELATIFS
AUX FESTIVITES DE NOEL 2025 - LOTS 1-2 ET 6– PS25032**

Le Maire de la Ville de LENS,
Président de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin,

Vu la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020 portant approbation des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2025-1145 du 25 juin 2025 portant délégations à des adjoints au Maire,

Vu le code de la commande publique et en particulier l'article R2123-1 1°,

Considérant qu'une procédure de mise en concurrence a été réalisée sous la forme d'une procédure adaptée pour les Festivités de Noël 2025 et que cette procédure de mise en concurrence a été publiée au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics et sur la plateforme de dématérialisation achat public ;

Considérant les propositions financières reçues des sociétés : SASU FRIENDS CIE (59 990), DIVAN PRODUCTION (59 000), COLORS PRODUCTION (6200 BELGIQUE), SYNERGLACE SASU (68 990), SNACK ET DIVERTISSEMENT (08 090) ;

Considérant la disparition du besoin pour le lot 3 – location d'un carrousel ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De classer sans suite le lot n°3 - location d'un carrousel, en raison de la disparition du besoin.

ARTICLE 2 : D'autoriser la signature des contrats pour les festivités de Noël 2025, avec les sociétés suivantes, pour les montants globaux et forfaitaires respectifs :

LOT 1 : LOCATION D'UN MANEGE SAPIN SUR LE PARVIS DE L'HOTEL DE VILLE

- Société **SASU FRIENDS CIE**, dont le siège social se situe 10 rue Henry d'Oultreman – 59 990 ROMBIES ET MARCHIPONT, pour un montant global et forfaitaire s'élevant à 37 272, 73 € HT.

LOT 2 : LOCATION D'UNE PATINOIRE

- Société **COLORS PRODUCTION** dont le siège social se situe Rue de la nouvelle usine, 1 – 6200 CHATELET, BELGIQUE pour les montants suivants :
- Mise à disposition des équipements : montant global et forfaitaire de 54 156.18€ HT
 - Acquisition des pass d'accès : accord cadre pour une quantité maximale de 3 000 pass, avec un unitaire d'un pass s'élevant à 0€ HT

LOT 6 : DESCENTE EN RAPPEL DU PERE NOEL

- Société **SASU FRIENDS CIE**, dont le siège social se situe 10 rue Henry d'Oultreman – 59 990 ROMBIES ET MARCHIPONT, pour un montant global et forfaitaire s'élevant à 3 250€ HT.

ARTICLE 3 : Les prestations se dérouleront pour les durées suivantes :

LOT 1 : LOCATION D'UN MANÈGE SAPIN SUR LE PARVIS DE L'HÔTEL DE VILLE

- La durée des prestations est de 26 jours calendaires pour une période allant du 05 au 31 décembre 2025.

LOT 2 : LOCATION D'UNE PATINOIRE

- La durée des prestations est de 26 jours calendaires pour une période allant du 05 au 31 décembre 2025.

LOT 6 : DESCENTE EN RAPPEL DU PÈRE NOEL

- La prestation aura lieu le 23 décembre 2025 à partir de 18h15 pour une durée d'environ 10 minutes.

ARTICLE 4 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2025.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général Adjoint des Services en charge de la Vie de la Cité, l'accès aux Services Publics et Ressources Internes ainsi que Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision, qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville de Lens : www.villedelens.fr (Rubrique Actes Administratifs).

Fait à l'Hôtel de Ville, le 03/10/2025

Pour le Maire,
L'adjoint



Pierre MAZURE